

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	aare reserve a l'autorite	environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement:						
04/05/2021	. 04	4/05/2021	2021-11064						
1. Intitulé du projet  Défrichement préalable à l'aménagement d'un lotissement de 33 lots									
3									
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)									
2.1 Personne physique									
Nom	Prén	om							
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale	AQUI TERRAIN								
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. Geoffrey DIOT								
RCS / SIRET 8 1 2 4 8 0 4	4 0 0 0 0 2 1	Forme juridique	SARL						
Joigne	z à votre demande l'o	annexe obligatoire	n°1						
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères a dimensionnement corres		2-2 du code de l'environnement et						
N° de catégorie et sous-catégorie			seuils et critères de la catégorie tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
47 a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	- Défrichement de 1,3 h - Aménagement d'un lo	nectares sur une parc tissement de 33 lots e au sol et d'une sup	elle boisée de 1,58 hectares sur 1,58 hectares erficie de plancher < 10 000 m² :						
	4. Caractéristiques gér	nérales du projet							

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une opération de défrichement sur les parcelles cadastrées section G n°1213, 1216 et 1218 comprenant :

- 1°) un déboisement total d'une superficie de 1,31 ha correspondant à l'emprise de la voirie et des futures constructions, et d'une zone de 5 mètres autour de celles-ci (en jaune sur le plan en annexe 2)
- 2°) un débroussaillement sur la superficie restante, soit 0,27 ha, conformément au règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie : tailles, élagages, suppression d'arbustes en sous-étage des arbres, coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse, élimination de tous les végétaux et débris de végétaux morts (en vert sur le plan en annexe 2)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet						
Le défrichement envisa	gé a pour objectif	f l'implantation des v	oiries et des cor	nstructions d'un	futur lotissemen	t de 33 lots.
. 9						
×						
A Comment					134	
					9	16
4.3 Décrivez sommaires	nent le projet					
4.3.1 dans sa phase						
Les travaux de défriche	ment seront réali	sés intégralement pa	ar le lotisseur, e	n une seule pha	se.	11 SA
9						
					120	
		9				
		-				II V
4.3.2 dans sa phase			sierik, krzy sa			
Après achèvement, le I	otissement comp	rendra une voirie de	sservant 33 mai	sons individuell	es, lesquelles se	eront
Après achèvement, le l agrémentées de jardins	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le I	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le I agrémentées de jardins de déboisement supplé	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le I agrémentées de jardins de déboisement supplé	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le l agrémentées de jardins de déboisement supplé	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le I agrémentées de jardins de déboisement supplé	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le I agrémentées de jardins de déboisement supplé	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le I agrémentées de jardins de déboisement supplé	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le I agrémentées de jardins de déboisement supplé	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le I agrémentées de jardins de déboisement supplé	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le I agrémentées de jardins de déboisement supplé	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le l agrémentées de jardins de déboisement supplé	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le I agrémentées de jardins de déboisement supplé	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le l agrémentées de jardins de déboisement supplé	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas
Après achèvement, le l agrémentées de jardins de déboisement supplé	otissement comp s intégrant au ma	ximum le boisement	pré-existant. Le	règlement du le	otissement n'aut	orisera pas

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	
Le projet sera soumis : - à une demande d'autorisation de défrichement prévue au titre de l'article L. 341-3 du code forestier - à un permis d'aménager dans le cadre de l'aménagement du lotissement	
	2
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisée	
Grandeurs caractéristiques Valeur(s	)
Longueur : 210 mètres 68 à 83 mètres 15 820 m²	
Largeur:	
Superficie:	
4.6 Localisation du projet	
Adresse et commune(s) d'implantation  Coordonnées géographiques¹ Long. 44°25'12"N Lat. 00°13'	<u>0</u> 2"N
Département de la Gironde  Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
Commune de Bazas Lieudit "Le Mirail"  et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,	
Route de Captieux 38°; 43° a), b) de l'annexe à	
et chemin des Paloumayres  l'environnement:	
44°25'12.6"N 0°13'02.3"W Point de départ : Long ° ' " Lat ° '	ш
Point d'arrivée : Long ° _ ' _ " Lat ° _ '	
Communes traversées:	
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6	
4.7. Stagit il d'une modification / extension d'une installation eu d'un eu grant de la contract d'une partie de la contract d	
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui  Non environnementale?	
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les	
différentes composantes de votre projet et	
indiquez à quelle date il a été autorisé ?	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×	
En zone de montagne ?	$\boxtimes$	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	$\boxtimes$	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	$\boxtimes$	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	$\boxtimes$	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	$\boxtimes$	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	$\boxtimes$	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		$\boxtimes$	
Dans une zone de répartition des eaux ?	$\boxtimes$		Arrêté prefectoral du 28/02/2005 Bassin Adour-Garonne au titre du bassin versant superficiel de la Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		Ø	
Dans un site inscrit?		$\boxtimes$	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		×	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

	plèter le tableau suiva	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		$\boxtimes$	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		$\boxtimes$	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	$\boxtimes$		- 560 m² de zones humides selon le critère « végétation » - plusieurs chênes pédonculés remarquables ; -7 espèces exotiques à caractère envahissant (peu d'effectifs) - absence d'espèce floristique protégée -cortège d'espèces d'oiseaux communes, sans enjeux de patrimonialité - arbres occupés par le grand capricorne - potentialités d'accueil pour l'écureuil roux et le hérisson d'Europe ; - 7 arbres à gîtes potentiels pour les chiroptères.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	ζ Π	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	$\boxtimes$		Conversion d'espace boisé en zone pavillonaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		$\boxtimes$	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		Conversion d'espace boisé en zone pavillonaire.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	$\boxtimes$	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	 $\boxtimes$	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	$\boxtimes$	

	r			
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		$\boxtimes$	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		$\boxtimes$	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
2				
	r Sec. g			
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
		11		

	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation noironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
-	ous estimons que le projet ne requiert pas d'évaluation environnementale, pour les raisons suivantes :	
	ne s'inscrit pas dans zone sensible d'un point de vue environnemental a superficie est peu étendue	
- il	ne génerera aucune émission polluante ni nuisance sonore ou olfactive	-
		noneconomic di
8.	8. Annexes	
	.1 Annexes obligatoires	
1	.1 Annexes obligatoires Objet	
1 2	.1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

- Pré-diagnostic écologique réalisé le 24/09/2020 par CIMETHIS
- Étude relative à la délimitation de zone humide réalisée en décembre 2020 par le CERAG

#### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Bordeaux

le, 20 avril 2021

Signature

AQUI TERRAIN
SARL au capital de 1000e
Siège social 28 rue Saint Joseph
2000 BORDE UX
612-00 45 R POS de BORDEAUX

#### Commune de BAZAS

\_\_\_\_

# Terrain sis Route de Captieux / Chemin des Paloumayres

\_\_\_\_\_

# **ANNEXE 3**

#### PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE DU PROJET

#### Localisation des prises de vue :



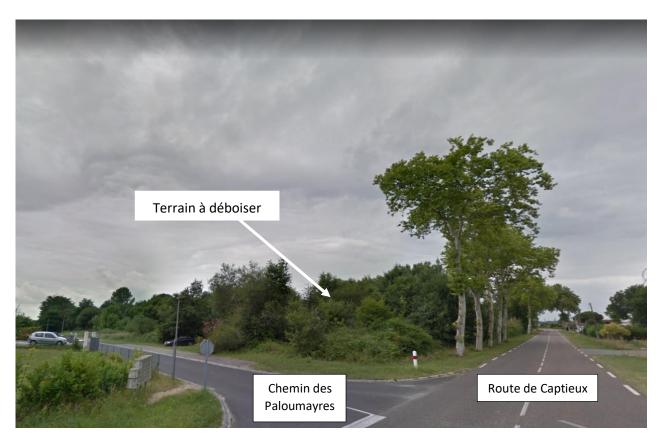


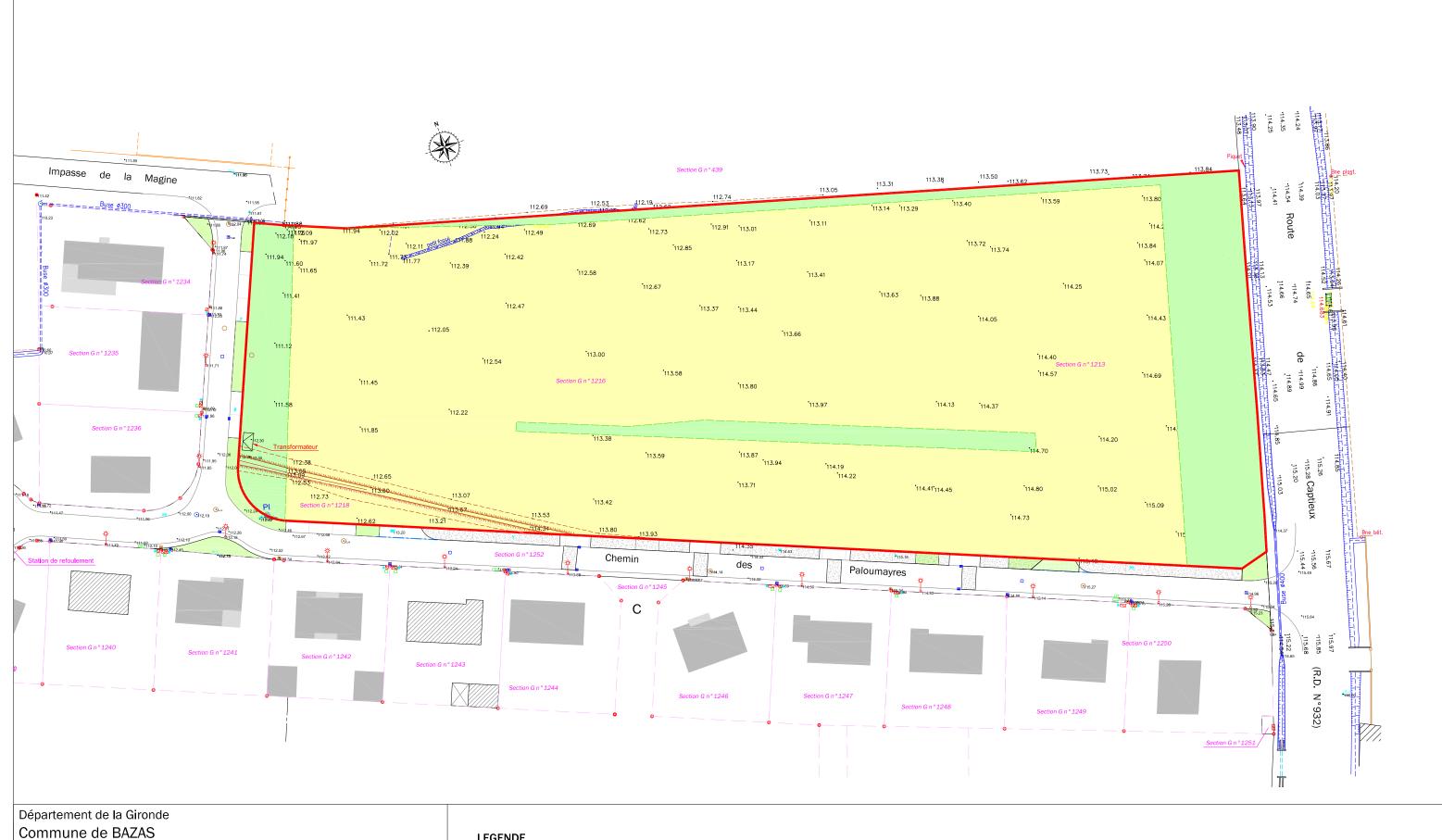
Photo n°1 (juillet 2018): Terrain dans l'environnement proche, vu de la route de Captieux



<u>Photo n°2</u> (juin 2013): Terrain dans l'environnement proche, vu du chemin des Paloumayres



Photo n°3 (juillet 2018) Terrain dans le paysage lointain, vu de la route de Captieux



#### **Projet de lotissement AQUI TERRAIN**

sis route de Captieux et chemin des Paloumayres

Cadastré section G n°1213, 1216 et 1218

Contenance cadastrale : 15 820 m<sup>2</sup>

PLAN DE DEFRICHEMENT

Florent Morellet • Géomètre-Expert

Florent MORELLET - Géomètre-Expert Urbis Foncier

Echelle : 1/750 Date: 19/04/2021 - N° dossier: 21011

27 rue Durieu de Maisonneuve - 33000 Bordeaux Tél: 05 35 40 42 95 - Fax: 09 72 42 02 06 E-mail: f.morellet@urbis-foncier.com

#### LEGENDE

#### Zones de défrichement

Zone de déboisement complet

Zone de maintien du boisement avec débroussaillement conforme au règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie

#### Limites

Assiette de l'opération

Autres limites cadastrales



# Plan des abords



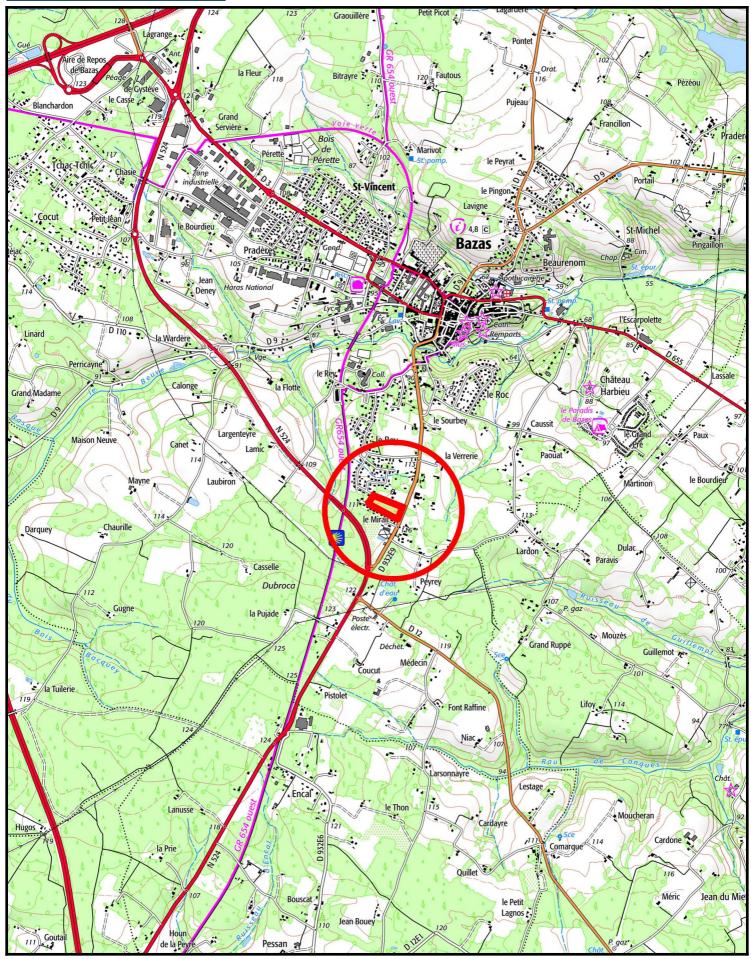


Echelle: 1 / 2500 Projection: RGF93 Lambert 93 Edité le : 07-04-2021 16:5 (UTC + 1) Commu Edité par : Cabinet MORELLET Florent URBIS FONCIER Commune: Bazas (33)



### Plan de situation





Commune : Bazas (33) Edité le : 07-04-2021 15:13 (UTC + 1) Echelle: 1 / 25000 Projection: RGF93 Lambert 93

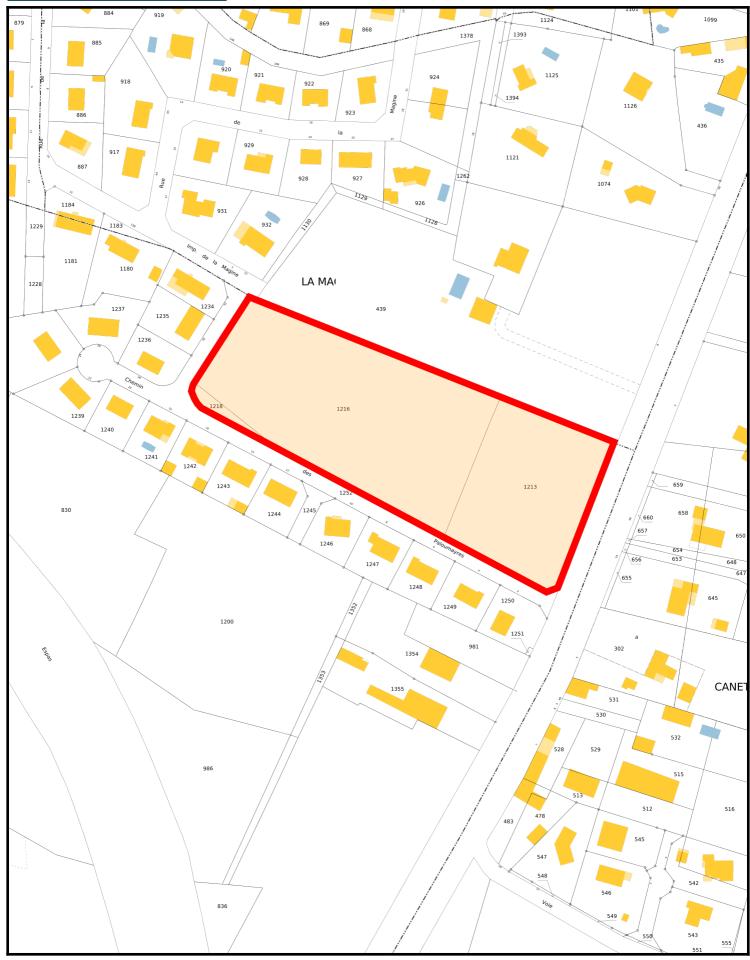
Edité par : Cabinet MORELLET Florent URBIS FONCIER

0 200 600m



#### Extrait cadastral





Commune : Bazas (33) Echelle Edité le : 07-04-2021 14:41 (UTC + 1) Projecti Edité par : Cabinet MORELLET Florent URBIS FONCIER

Echelle: 1 / 2000 Projection: RGF93 Lambert 93

0 20 40 60m



# PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

PROJET D'AMENAGEMENT SUR LA COMMUNE DE BAZAS (33), CHEMIN DES PALOUMAYRES

24/09/2020

# SIMETHIS 1, impasse de Calonge Parc d'Activités du Courneau 33610 Canéjan Tel: 05 56 89 94 09

contact@simethis.fr www.simethis.fr



# SOMMAIRE

I. Présentation et contexte d'insertion écologique du site d'étude	3
1.1. Localisation du site d'étude	3
1.2. Insertion du site dans le réseau écologique connu	6
1.2.1. Réseau hydrographique	6
1.2.2. Périmètres d'inventaires et de protection de l'environnement	7
1.2.3. Connaissances naturalistes existantes sur le site	10
II. Méthodologie d'expertise	11
III. Diagnostic écologique	12
3.1. Caractérisation des habitats naturels	12
3.2. Zones humides - Critère végétation	16
3.3. Flore	18
3.3.1. Flore patrimoniale	18
3.3.2. Flore invasive	18
3.4. Faune	20
3.4.1. Oiseaux	20
3.4.2. Herpétofaune	21
3.4.3. Insectes	22
3.4.4. Mammifères terrestres	25
3.4.5. Chiroptères	26
IV. Synthèse	28
V. ANNEXES	29
Annexe n°1 - Bioévaluation	30
Annexe n°2 - Protocoles méthodologiques des inventaires faunistique et floristique	32
Annexe n°3: Relevés phytosociologiques	37

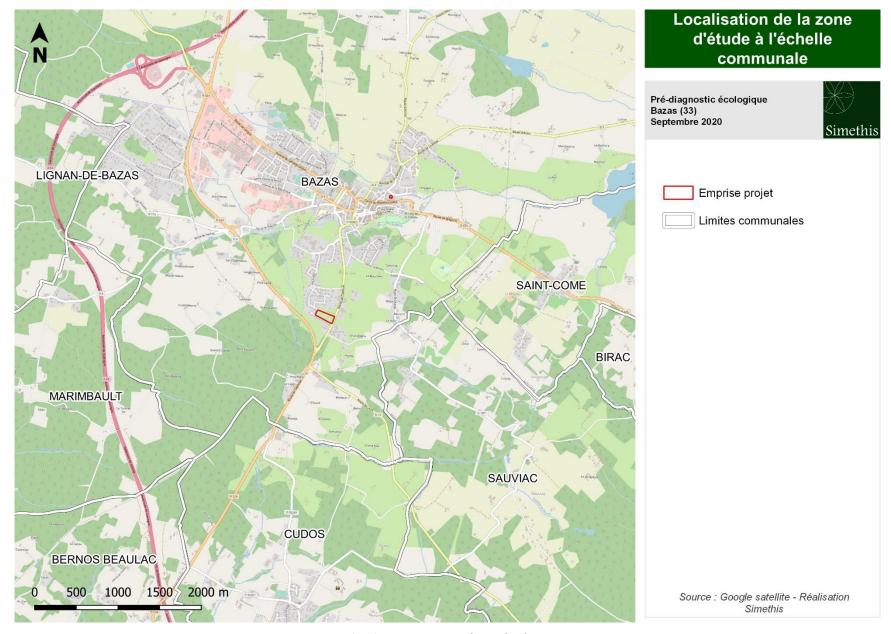
#### I. PRESENTATION ET CONTEXTE D'INSERTION ECOLOGIQUE DU SITE D'ETUDE

Le présent document correspond au pré-diagnostic écologique réalisé sur l'emprise d'un projet d'aménagement d'une parcelle boisée, d'une surface d'environ 1,5 hectares, localisée sur la commune de Bazas (33).

Cette note de synthèse fait état des premiers enjeux et potentialités décelés à l'issue des prospections de terrain réalisées en septembre 2020 par le bureau d'études Simethis.

#### 1.1. Localisation du site d'étude

La zone d'étude se situe sur la commune de Bazas, dans le département de la Gironde, au niveau du chemin des paloumayres et de la route de Captieux.



Carte 1 : Localisation de la zone d'étude à l'échelle communale

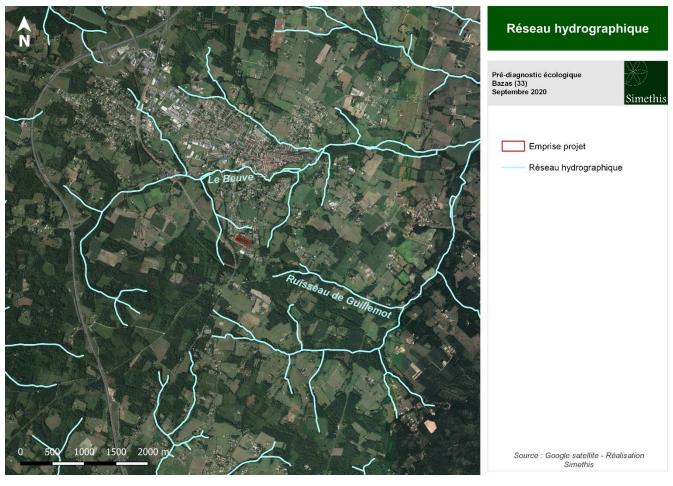


Carte 2 : Vue aérienne de la zone d'étude

#### 1.2. Insertion du site dans le réseau écologique connu

#### 1.2.1. Réseau hydrographique

Le site s'insère dans le bassin versant de la Garonne. Il n'est traversé par aucun ruisseau ou cours d'eau. Les cours d'eau les plus proches sont le ruisseau du Beuve et son affluent le ruisseau de Guillemot. L'ensemble de ces cours d'eau se jettent dans la Garonne à quelques dizaines de kilomètres au nord de la zone



Carte 3 : Réseau hydrographique des abords de la zone d'étude

#### 1.2.2. Périmètres d'inventaires et de protection de l'environnement

Plusieurs zonages d'inventaire et de protection sont présents à proximité du site, dans un rayon de 5 km autour de l'emprise :

- 1 site Natura 2000
- 3 ZNIEFF de type 1
- 2 ZNIEFF de type 2

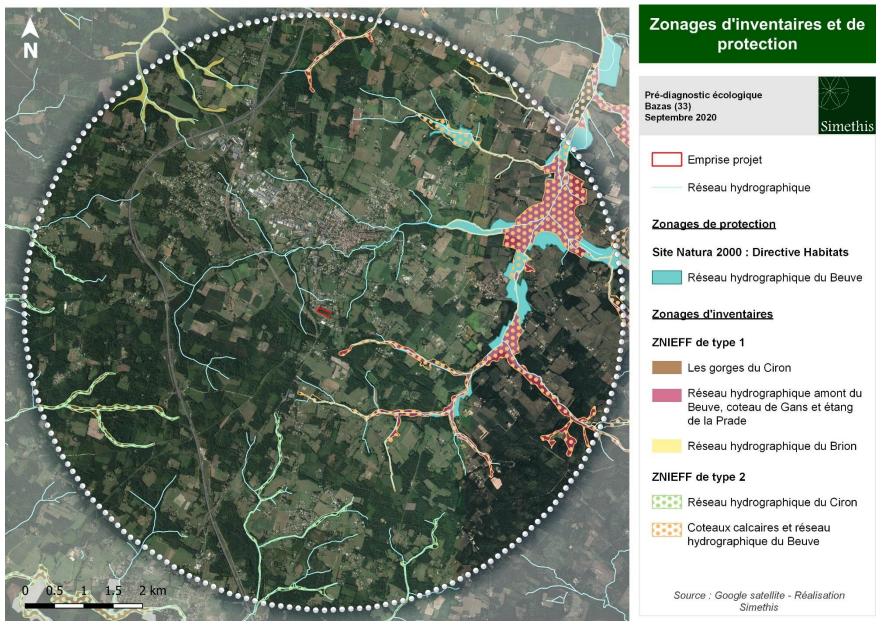
Ces sites et leur lien avec la zone d'étude sont détaillés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Liste des zonages d'inventaire et de protection situés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude

Туре	Code	Nom et code du site	Distance au projet	Caractéristique	Connexions avec la zone d'étude	
	720002375	Réseau hydrographique du Beuve, coteau de Gans et Etang de la Prade	610 m	Ensemble complexe de milieux aquatiques, pelouses calcaires, prairies humides à orchidées accueillant potentiellement des espèces à fort enjeu patrimonial tel le vison d'Europe.	Site assez proche du périmètre, mais sans connexion directe ni habitats naturels communs pouvant accueillir une faune commune au site et au zonage concerné	
ZNIEFF de type 1	720030046	Réseau hydrographique du Brion	3,8 km	Cours d'eau en bon état de conservation accueillant potentiellement des populations d'espèces à fort enjeu patrimonial telles que l'écrevisse à pattes blanches, le vison d'Europe, la lamproie de Planer, etc.	Site éloigné, pas de connexion établie (bassin versant, habitats différents)	
	720001966	Les gorges du Ciron	2,9 km	Gorges calcaires constituant par leur relief un milieu assez protégé propice au maintien d'espèces rares de contexte plus montagnard, avec notamment des populations relictuelles de hêtres. Le vison d'Europe y a été observé à plusieurs reprises.		
ZNIEFF de type 2	720001968	Réseau hydrographique du Ciron	1, 8 km	Ensemble du réseau hydrographique du Ciron et ses affluents, comprenant des secteurs plutôt encaissés (gorges du Ciron), des petits cours d'eau et des vallées plus larges lorsqu'on se rapproche de la Garonne et ses terrasses alluviales.		
	720030049	Coteaux calcaires et réseau hydrographique	610 m	Ensemble des cours d'eau du Beuve constituant un milieu favorable pour des espèces à fort enjeu patrimonial telles	Site assez proche du périmètre, mais sans connexion directe ni habitats	

Туре	Code	Nom et code du site	Distance au projet	Caractéristique	Connexions avec la zone d'étude	
		du Beuve		que le vison d'Europe ou le sonneur à ventre jaune. Des poissons migrateurs fréquentent ce réseau.	naturels communs pouvant accueillir une faune commune au site et au zonage concerné	
Natura 2000	FR7200802	Réseau hydrographique du Beuve	1,2 km	Le complexe de milieux humides et de pelouses sèches comporte plusieurs habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire : vison d'Europe, loutre d'Europe, cistude d'Europe, cuivré des marais, lamproie de Planer, agrion de mercure, chauves-souris, etc.		

Bien que certains zonages d'inventaire soient relativement proches du site d'étude, il n'y a pas de **lien établi entre le site et ces zonages**, n'ayant pas d'habitats naturels en commun, ni de connexion directe par le biais du réseau hydrographique. Les populations de faune et de flore patrimoniales concernées sont donc peu probablement communes aux zonages et au site d'étude.



Carte 4: Zonages d'inventaire et de protection situés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude

#### 1.2.3. Connaissances naturalistes existantes sur le site

Les bases de données collaboratives ont été sollicitées afin de connaître la présence/absence de données faune/flore patrimoniales connues sur le site ou ses alentours immédiats.

#### 1.2.3.1. Données flore connues

Une consultation des données disponibles sur le site de l'OBV a été effectuée le 23/09/2020. Sur la maille de 5 km x 5 km à laquelle appartient le site d'étude, seules deux espèces patrimoniales sont recensées à savoir :

- Le glaïeul d'Italie (*Gladiolus italicus*): Espèce protégée au niveau régional ; Il s'agit d'une plante vivace, poussant dans les champs cultivés, les prairies et talus associés. Les habitats présents sur le site d'étude (boisements) ne sont pas favorables au développement de l'espèce : non potentielle sur le site d'étude
- La naïade marine (*Najas marina*): Espèce protégée au niveau régional ; Il s'agit d'une plante aquatique des cours d'eau lents et des étangs. Elle ne peut se développer sur le site d'étude du fait de l'absence d'habitat de ce type sur la zone : non potentielle sur le site d'étude

#### 1.2.3.2. Données faune connues

Une consultation des données disponibles sur le site FAUNA de l'Observatoire de la Faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine a été effectuée le 23/09/2020. Dans une maille de 5 km x 5 km dont fait partie le site d'étude, les espèces suivantes, protégées et/ou menacées, ont été recensées :

- Le hérisson d'Europe et l'écureuil roux : potentiels sur le site d'étude.
- La salamandre tachetée, le triton palmé, la grenouille agile, la rainette méridionale, la grenouille rousse : potentiels sur le site d'étude.
- Les espèces suivantes d'oiseaux: le gobemouche noir, le rougegorge familier, le milan royal, le verdier d'Europe : nidification potentielle sur le site ; et le traquet motteux, le pipit farlouse, le rougequeue noir : non nicheur sur site (habitats non favorables à leur nidification).

De plus, sur le site faune-aquitaine, des espèces communes de papillons potentiellement présentes sur le site d'étude sont recensées : piéride de la moutarde (*Leptidea sinapis*), tristan (*Aphantopus hyperantus*), myrtil (*Maniola jurtina*), demi-deuil (*Melanargia galathea*), petit sylvain (*Limenitis camilla*), paon du jour (*Aglais io*), robert le diable (*Polygonia c-album*).

#### II. METHODOLOGIE D'EXPERTISE

Une prospection de terrain a été réalisée en septembre 2020 afin de procéder à l'échantillonnage de la biodiversité du site.

L'intégralité des protocoles méthodologiques de recueil des données faune/flore utilisés sur le site est consignée en Annexe 2 du document.

Tableau 2 : Dates de passage et objectifs des visites

Date	Туре	Météo	
17/09/2020	Avifaune – Reptiles – Mammifères - Insectes Habitats naturels - Flore patrimoniale - Zones humides	Ensoleillé, 29°C, pas de vent	

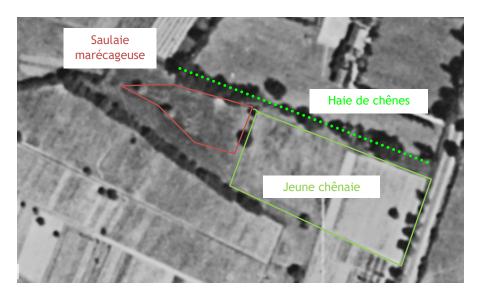
#### III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

#### 3.1. Caractérisation des habitats naturels

La zone d'étude correspond dans sa partie Est à une chênaie acidiphile. Le sous-bois est entretenu sur une partie du boisement. En bordure nord de la parcelle, une haie composée de chênes âgés remarquables est présente.

A l'ouest, se développe une saulaie marécageuse à sous strate herbacée quasiment absente et temporairement inondée. En bordure, se développe des fourrés à jeunes saules sur des fruticées de ronces denses.

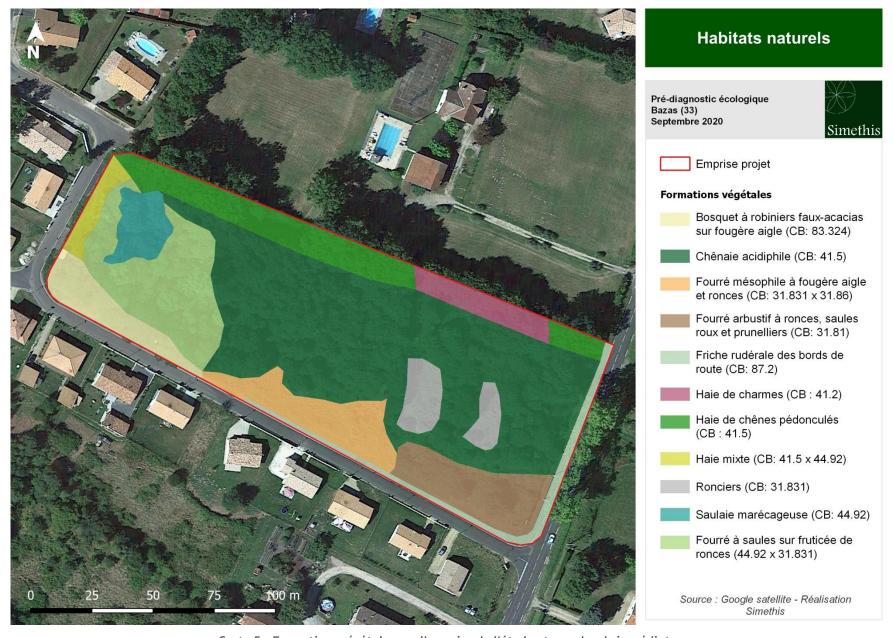
L'étude des photographies aériennes anciennes (de 1950 à 1965, source Géoportail) permet de retrouver et d'identifier ces différentes délimitations.



Au Sud de la zone d'étude, en limite du chemin, se développe des fourrés mésophiles arbustifs à ronces, fougère aigle etc.

A noter également le développement d'un bosquet à robinier faux-acacia, une espèce exotique à caractère envahissant, au sud-ouest du site.

Les différentes formations végétales ont été répertoriées et cartographiées ci-après. Les relevés phytosociologiques sont également disponibles en annexe n°3.



Carte 5 : Formations végétales sur l'emprise de l'étude et ses abords immédiats

Tableau 3: Caractéristiques des formations végétales

Formation	Chênaie acidiphile	Saulaie marécageuse	Fourré de saules sur ronces	Haies	Bosquet à robinier faux- acacia
Code CB	41.5	44.92	44.92 x 31.831	41.5 / 41.2	83.324
Surface	0,8 ha	560 m²	0,2 ha	0,1 ha	810 m²
Photo					
Description	Boisement acidiphile de chênes pédonculés plus ou moins jeunes. Sous strate localement entretenue (centre du site).	Formation arborée marécageuse dominée par le saule marsault, à strate herbacée et arbustive très peu développée	Fourré de saules (marsault et roux) se développant sur une fruticée de ronces dense	Haies arborées composées :  - De chênes âgés remarquables sur laurier palme - De charmes - D'espèces variées (saule roux, saule blanc, chênes etc.)	Formation arborée à robinier faux-acacia, espèce exotique, sur lande à fougère aigle
Espèces indicatrices	Quercus robur, Hedera helix, Rubus sp.	Salix caprea	Salix caprea, Salix atrocinera, Rubus sp.	Quercus robur, Carpinus betulus, Salix atrocinera	Robinia pseudoacacia, Pteridium aquilinum
ZH – Critère végétation	Non	Oui	Non	Non	Non

Formation	Fourrés mésophiles à fougère et ronces	Fourré arbustif à ronces, saule roux et prunellier	Ronciers
Code CB	31.86 x 31.831	31.81	31.831
Surface	0,1 ha	0,1 ha	680 m²
Photo			
Description	Lande mésophile dense dominée par la fougère aigle et les ronces	Fourré pré-forestier mésophile se développant sur une ancienne coupe dominé par les ronces, les saules roux et les prunelliers	Fruticée de ronces
Espèces indicatrices	Pteridium aquilinum, Rubus sp.	Rubus sp., Salix atrocinera, Prunus spinosa	Rubus sp.
ZH – Critère végétation	Non	Non	Non

#### 3.2. Zones humides – Critère végétation

La délimitation des zones humides sur le site a été faite sur la base d'une méthode conforme à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Grâce aux inventaires floristiques, les habitats naturels présents ont pu être déterminés et ont été comparés à la liste des habitats caractéristiques des zones humides fournie par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

L'étude en question a permis d'établir la présence d'une formation végétale caractéristique de zones humides, à savoir la saulaie marécageuse.

Cette formation totalise une surface de 560 m<sup>2</sup>.

La carte en page suivante illustre la répartition des zones humides.



Carte 6 : Localisation des zones humides selon le critère de la végétation

# **3.3.** Flore

# 3.3.1. Flore patrimoniale

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude au cours de la prospection du 17 septembre 2020 (hors période propice pour l'observation de la plupart des espèces floristiques patrimoniales).

### 3.3.2. Flore invasive

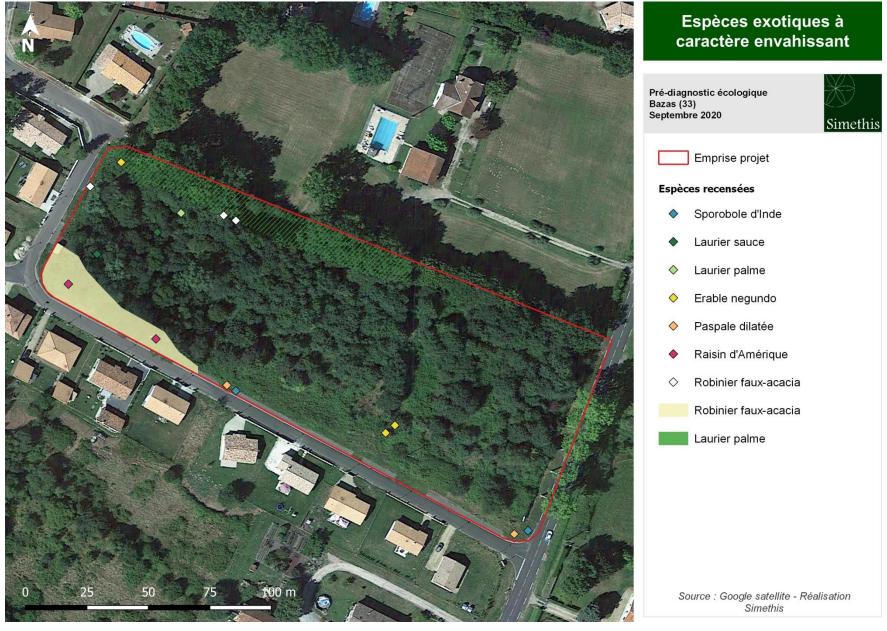
Certaines espèces végétales exotiques présentent un caractère envahissant pouvant nuire à l'équilibre général de l'écosystème. Le tableau ci-dessous présente les principales espèces exotiques envahissantes ou invasives rencontrées sur le site d'étude. On notera la présence de pieds de laurier sauce répartis sur l'ensemble des boisements.

Tableau 4 : Liste d'espèces exotiques à caractère envahissant pour l'Aquitaine présentes sur la zone d'étude

D'après CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016 – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages + annexes.

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Nom vernaculaire	Coefficient de rareté en Aquitaine	Hiérarchie
Acer negundo L., 1753	Erable negundo	AC	PEE avérée
Laurus nobilis L., 1753	Laurier sauce	AC	PEE potentielle
Paspalum dilatatum Poir., 1804	Paspale dilatée	С	PEE avérée
Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique	С	PEE potentielle
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier cerise	AC	PEE avérée
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	С	PEE avérée
Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporobole tenace	С	PEE avérée

<sup>\*</sup> PEE: Plante Exotique Envahissante / Coefficient de rareté: C=Commun; AC = Assez Commun; AR = Assez Rare; R = Rare; RR = Très rare



Carte 7 : Localisation des espèces exotiques à caractère envahissant

# 3.4. Faune

### 3.4.1. **Oiseaux**

Lors de la visite de terrain, qui correspond à la période de migration post-nuptiale, seules 9 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site. Cette faible diversité s'explique par la période d'observation qui n'est pas représentative des enjeux relatifs à la nidification.

Parmi les espèces observées, 6 sont protégées au niveau national. Il s'agit d'espèces communes associées au cortège des milieux forestiers.

Notons que le site est principalement constitué d'un boisement de chênes, favorable au repos des espèces. Certains vieux chênes présentent également des cavités, pouvant servir de site de nidification pour plusieurs espèces cavernicoles (pic épeiche, mésange, sittelle). Le site présente également une frange arbustive, qui peut abriter d'autres espèces nicheuses au printemps (ex : rossignol, fauvette à tête noire...).

A ce stade de l'étude, les enjeux sont considérés comme faibles. Aucune espèce n'est menacée d'après la liste rouge nationale. Notons qu'il y a de fortes potentialités de nidification, en ce sens des inventaires complémentaires doivent être menés entre mars et juin.

La liste des espèces observées est présentée ci-après :

Tableau 5 : Aperçu des espèces d'oiseaux présentes sur le site d'étude

Espèces		Va	leur patrimonia	ale	Rareté au nive	Statut biologique	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces d'oiseaux nicheurs menacées en France (UICN)	Directive Oiseaux (Annexe)	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFFs (Région Rareté Nouvelle- Régiona Aquitaine)		Périmètre projet
Corneille noire	Corvus corone	LC	-	Espèce chassable	-	TC	Alimentation
Merle noir	Turdus merula	LC	-	Espèce chassable	-	TC	Alimentation/ repos
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	LC	-	Article 3	-	TC	Alimentation
Mésange charbonnière	Parus major	LC	-	Article 3	-	TC	Alimentation/ repos
Pic épeiche	Dendrocopos major	LC	-	Article 3	-	С	Alimentation/ repos
Pie bavarde	Pica pica	LC	-	Espèce chassable	-	TC	Alimentation
Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapillus	LC	-	Article 3	-	С	Alimentation/ repos
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	LC	-	Article 3	-	TC	Alimentation/ repos
Sittelle torchepot	Sitta europaea	LC	-	Article 3	-	TC	Alimentation/ repos

<sup>\*</sup> LC: Préoccupation mineure; NT: Quasi-menacée; VU: Vulnérable / Rareté régionale: TR: Très rare; R: Rare; PCL: Peu commun ou localisé; C: Commun; TC: Très commun.





Photo 1 : à gauche zone à chênes matures (habitat du cortège des milieux boisés), à droite habitat favorable au cortège des milieux arbustifs

# 3.4.2. Herpétofaune

### 3.4.2.1. Amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été vue ou entendue sur le site. Cette absence de donnée s'explique par la période d'observation tardive hors période de reproduction.

Notons que le site semble favorable en hiver à l'accueil d'espèce au niveau de la saulaie marécageuse (traces de sol humide, plan d'eau temporaire). Une vérification à l'aide d'inventaires complémentaires au mois de mars/avril devra être apportée. De plus, le réseau de haies et les boisements alentours peuvent constituer un site de repos durant la phase terrestre, notamment durant l'hivernage pour certaines espèces (salamandre tachetée, grenouille agile...).

### 3.4.2.2. Reptiles

A l'issue de la prospection de terrain, aucune espèce de reptile n'a été détectée. Ce résultat est notamment dû à la période de sécheresse qui limite les déplacements des reptiles en fin d'été. Notons que le site reste favorable à des espèces communes et protégées comme le lézard des murailles, couleuvre verte et jaune ou la couleuvre helvétique. Les boisements et les zones de fourrés constituent un habitat de repos favorable pour les reptiles. Les enjeux relatifs à ce groupe sont faibles.

### 3.4.3. Insectes

### 3.4.3.1. Odonates

Deux espèces ont été contactées durant la campagne d'inventaire. Il s'agit d'espèces communes et non protégées. Le faible nombre d'espèces observées s'explique en partie par la période tardive des inventaires. Les enjeux liés à ce groupe sont faibles à ce stade de l'étude.

Tableau 6 : Espèces d'odonates présentes sur le site d'étude

Espèces		Valeur pat	rimoniale	Rareté au niveau local		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national (UICN)	Directive Habitats (Annexe)	Protection Nationale	Liste rouge des espèces menacées au niveau régional (Aquitaine)	Déterminante ZNIEFF Aquitaine
Sympetrum rouge sang	Sympretrum sanguineum	LC	-	-	LC	-
Leste vert	Chalolestes viridis	LC	-	-	LC	-

<sup>\*</sup> LC: Préoccupation mineure; NT: Quasi-menacée; VU: Vulnérable / Rareté régionale: TR: Très rare; R: Rare; PCL: Peu commun ou localisé; C: Commun; TC: Très commun.

### 3.4.3.2. Rhopalocères

Seules deux espèces de papillon de jour ont été observées durant l'expertise. Il s'agit d'espèces communes et non protégées. Le très faible nombre d'individu observé est dû en partie à la période de sécheresse en cette fin d'été 2020. Au regard des habitats, les potentialités de présence d'espèces protégées sont très limitées. Les enjeux liés à ce groupe sont faibles à ce stade de l'étude.

Tableau 7 : Espèces de rhopalocères présentes sur le site d'étude

E	Espèces	Valeur pa	trimoniale	Rareté au niveau local		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national (UICN)	Périmètre projet	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Liste rouge des espèces menacées en Aquitaine (UICN)
Myrtil	Maniola jurtina	LC	-	-	-	LC
Tircis	Pararge aegeria	LC	-	-	-	LC

<sup>\*</sup> LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable / Rareté régionale : TR: Très rare ; R: Rare ; PCL: Peu commun ou localisé ; C: Commun ; TC: Très commun.

# 3.4.3.3. Insectes saproxylophages

Au moins deux arbres favorables avec des traces de présence de grand capricorne ont été observés. Les enjeux relatifs à ce groupe sont assez forts.

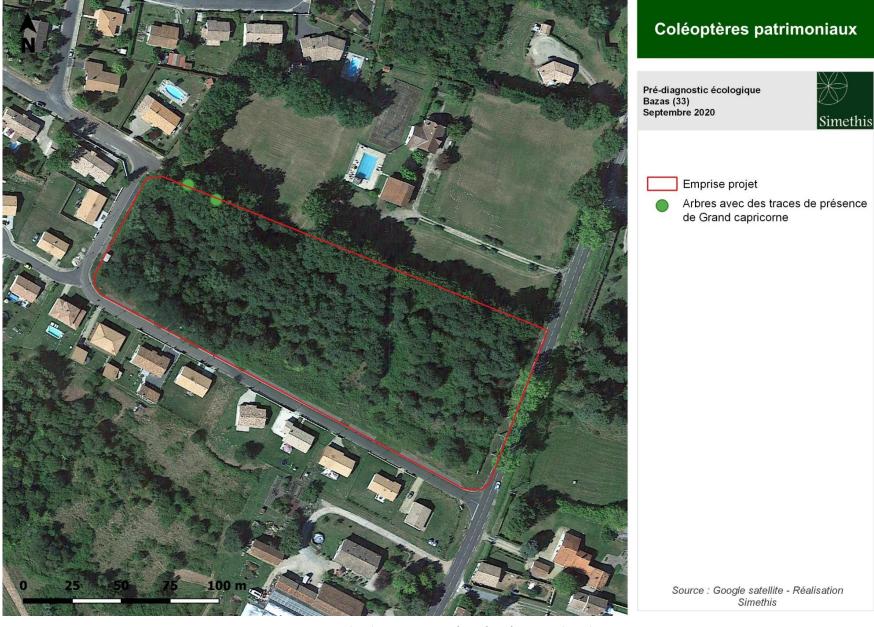
Tableau 8 : Espèces de coloéoptères présentes sur le site d'étude

Espèces		Protectio	Rareté au niveau local		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats (Annexe)	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFF Aq	
Grand capricorne	Cerambyx cerdo	II, IV	Article 2	oui	





Photo 2 : Chênes présentant des traces de présence de grand capricorne



Carte 8 : Localisation des arbres à coléoptères patrimoniaux

# 3.4.4. Mammifères terrestres

Une seule espèce de mammifère terrestre a été identifiée, il s'agit d'espèce commune et non protégée : la taupe.

Notons toutefois que le site est favorable à l'accueil du hérisson d'Europe et à l'écureuil roux qui sont protégés à l'échelle nationale.

Les enjeux relatifs aux mammifères sont faibles car il s'agit d'espèces communes. La conservation de vieux chênes dans le projet peut, dans ce contexte fortement boisé, participer à la conservation d'espèces telles que l'écureuil roux (non observé mais probable sur le secteur).

Tableau 9 : Caractérisation des mammifères présents sur le site d'étude

Espo	Espèces		Valeur pat	rimoniale		Rareté au niveau local	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national (UICN)	Directive Habitats (Annexe)	Protection Nationale	Interdiction d'introduction	Espèce chassable	Déterminante ZNIEFF Aquitaine
Taupe d'Europe	Talpa europaea	LC	-	-	-		-

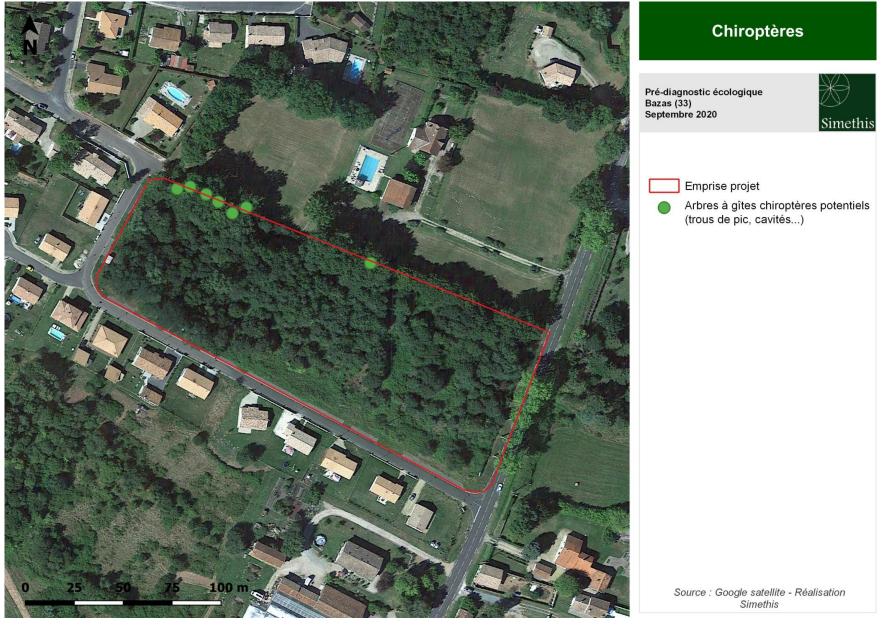
<sup>\*</sup> Listes rouge : LC: Préoccupation mineure,

# 3.4.5. Chiroptères

En ce qui concerne les chiroptères, l'analyse a porté uniquement sur la recherche d'arbre à gîte potentiel. L'étude paysagère a permis d'observer au moins sept vieux chênes pouvant être utilisés comme gîte potentiel pour les espèces arboricoles notamment (cavité de trou de pic), situé surtout sur la partie centrale du site d'étude. En effet, la plupart des chênes créent une haie intéressante et sont situés en périphérie avec la parcelle voisine au nord.



Photo 3 : Allée de chênes favorables en tant que couloir de déplacement et avec des gîtes potentiels



Carte 9 : Localisation des arbres à gîtes chiroptères potentiels

# IV. SYNTHESE

A la suite de la prospection réalisée en septembre 2020, les premiers éléments du diagnostic écologique permettent de constater :

### Flore/Habitats

- → La présence de 560 m² de zones humides selon le critère « végétation » au niveau de la saulaie marécageuse ;
- → La présence de 7 espèces exotiques à caractère envahissant sur le site de manière localisée avec peu d'effectifs ;
- → La présence de plusieurs chênes pédonculés remarquables ;
- → L'absence d'espèce floristique protégée (période non propice à l'observation de la plupart des espèces) ;

### Faune

- → La présence d'un cortège d'espèces d'oiseaux communes, sans enjeux de patrimonialité ;
- → Un enjeu concernant les arbres occupés par le grand capricorne, espèce protégée au niveau national, a été identifié ;
- → Des potentialités d'accueil pour l'écureuil roux et le hérisson d'Europe ;
- → Présence de 7 arbres à gîtes potentiels pour les chiroptères.

Ainsi, à ce stade de l'étude, les données issues des inventaires naturalistes permettent de dégager certaines contraintes réglementaires pour la thématique faune/flore pouvant nécessiter la réalisation d'un dossier de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées :

- La présence sur le site d'étude d'arbres avec indices de présence du grand capricorne et/ou de gîtes potentiels à chiroptères implique une contrainte réglementaire et devra s'accompagner de mesures spécifiques. Il sera ainsi préconisé d'éviter la destruction des arbres concernés. Si certains devaient être abattus dans le cadre des aménagements futurs, un stockage des fûts serait réalisé à proximité d'un boisement de feuillus favorable afin de permettre la continuité du cycle biologique de l'espèce.

# V. ANNEXES

- Annexe n°1 : Méthode de bioévaluation
- Annexe n°2: Protocoles des inventaires faunistiques et floristiques
- Annexe n°3: Relevés phytosociologiques

# Annexe n°1 – Bioévaluation

# ❖ La bio-évaluation de la flore

La bio-évaluation de la flore a été établie principalement sur la protection des espèces à différentes échelles (internationale, européenne, nationale, régionale et départementale) en prenant en compte également leur rareté au niveau local.

Tableau de bio-évaluation de la flore

Statuts de protectio	n
Protection communautaire	Directive Habitats <u>Annexe II</u> : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation <u>Annexe IV</u> : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte.
Protection nationale (PN)	Protection nationale : Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire
Protection régionale (PRAq)	Protection régionale : Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale
Protection départementale Lot- et-Garonne	Protection dans le Lot-et-Garonne : Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale – Article 5
Evaluation de la vale	eur patrimoniale
Echelle mondiale	Liste rouge mondiale
Echelle européenne	Liste rouge européenne des plantes vasculaires (2010)
	Livre rouge de la flore menacée de France (FCBN, MNHN, UICN, 2010)
Echelle nationale	Liste rouge des Orchidées de métropole (2009)
	Liste rouge des espèces menacées en France – Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN, FCBN, MNHN, AFB, 2018)
Echelle régionale	Listes des espèces déterminantes de ZNIEFF de la flore vasculaire en Nouvelle-Aquitaine (CBNSA, CBNMC, CBNMP, 2019)
Ecriene regionale	Liste des espèces sensibles de la flore vasculaire en Nouvelle-Aquitaine (CBNSA, CBNMC, CBNMP, 2019)
	Liste mise à jour des espèces messicoles en Aquitaine (CBNSA, 2019)
Rareté Régionale	
Catalogue Raisonné de	es Plantes Vasculaires de la Gironde (Société Linnéenne de Bordeaux, 2005)
Flore de Gironde (Soci	été Linnéenne de Bordeaux, 2014)
Site internet OBV-NA	

# La bio-évaluation de la faune

Au même titre que la flore, l'évaluation de la valeur patrimoniale des taxons recensés, est basée sur l'examen de listes de référence (cf. tableaux ciaprès).

Tableau de bio-évaluation de la faune

			Internationale		Nat	ionale		Régionale				
		Liste Rouge UICN Monde (LRM)	Liste Rouge UICN Europe (LRE)	Directives	Liste Rouge UICN France (LRF)	Autres listes	Liste Rouge UICN Aquitaine (LRAq)	Liste ZNIEFF (DZ)	Autres listes			
Oisea	ıx		2015-	Directive Oiseaux (Annexe I)	2016				(BOUTET et al, 1987; Faune Aquitaine, 2010) (COUZI et al, 2010)			
ammifèr	Chiroptères		2007		2009	-	(OAFS, GCA, CENA, LPO, 2019)	Liste Vertébrés (CSRPN, 2010)				
lam	Autres espèces		2007		2003							
Reptiles			2009		2015		(OAFS, 2014)		(BERRONNEAU, 2010) Liste Rouge Régionale			
Amphi	biens		2009				,		(2013)			
	Papillons de jour	2016	2010	Directive	2012	(LAFRANCHIS, 2000)	(OAFS, 2019)					
Insectes	Odonates		2010	Habitats (Annexes II et IV)	(Annexes II et	(Annexes II et	(Annexes II et	2016	(DOMMANGET & AL, 2009) (Données INVOD, 1982 – 2007)	(OAFS, 2016)		(VAN HALDER & AL, 2002)
	Coléoptères		-		-	(BRUSTEL, 2004)		Liste xylophages (CSRPN, 2010)				
	Orthoptères		-		-	(DEFAUT & SARDET, 2004)			(DEFAUT & SARDET, 2004)			
Poisso métro	ns d'eau douce de pole				2019							

# Annexe n°2 - Protocoles méthodologiques des inventaires faunistique et floristique

# Détermination des habitats naturels et semi-naturels

L'identification des habitats naturels est basée sur la réalisation de relevés phytosociologiques. Le protocole suivi pour la réalisation de ces relevés a été celui préconisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux :

La première étape consiste à choisir le lieu du relevé ou placette d'échantillonage. D'une surface variable en fonction des milieux, cette placette doit être homogène aux plans floristique et écologique. De ce fait, on évitera de réaliser un relevé dans des zones de transition ou de contact entre plusieurs types de communautés végétales.

Une fois la zone identifiée, la deuxième étape consiste à dresser pour chaque strate, la liste exhaustive des espèces présentes dans le relevé. On distingue :

o la strate arborée (ou arborescente) : supérieure à 7 m, notée A ;

o la strate arbustive : de 7 à 1 m, notée a ;

o la strate herbacée : inférieure à 1 m, notée H.

Un coefficient d'abondance/dominance est attribué à chaque espèce. Celui-ci correspond à l'espace relatif occupé par l'ensemble des individus de chaque espèce. Ce coefficient combine les notions d'abondance, qui rend compte de la densité des individus de chaque espèce dans le relevé, et de dominance (ou recouvrement) qui est une évaluation de la surface (ou du volume) relative qu'occupent les individus de chaque espèce dans le relevé.

Sur la base des relevés phytosociologiques, les habitats naturels sont ensuite caractérisés et codifiés selon la nomenclature européenne Corine Biotope et le code Natura 2000, le cas échéant.

Plusieurs placettes ont fait l'objet de relevés dans un milieu homogène pour consolider l'identification et favoriser la robustesse des codes choisis dans les nomenclatures utilisées : les Cahiers d'Habitats et le code Corine Biotopes.

Codes d'Abondance utilisés pour mentionner le recouvrement des espèces végétales dans les relevés

Coef.	Signification en termes d'abondance et de dominance
i	Espèce représentée par un individu unique
r	Espèce rare (quelques pieds)
+	Espèce peu ou très peu abondante, recouvrement très faible <1 %

1	Espèce à recouvrement compris entre 1 % et 5 %
2	Espèce à recouvrement compris entre 5 % et 25 % de la surface, et d'abondance quelconque
3	Espèce à recouvrement compris entre 25 % et 50 % de la surface, et d'abondance quelconque
4	Espèce à recouvrement compris entre 50 % et 75 % de la surface, et d'abondance quelconque
5	Espèce à recouvrement ≥ 75 % de la surface, et d'abondance quelconque

# Détermination des zones humides sur la base du critère « Végétation »

Dans le cadre de l'étude, les critères floristiques (espèces végétales et habitats naturels) ont été utilisés pour la détermination des zones humides<sup>1</sup>. Conformément à l'Arrêté du 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme humide dès que sa végétation comporte :

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées sur la liste figurant à l'Arrêté. Dans cette liste, on distingue :
  - o les habitats caractéristiques de zones humides, codés H,
  - o les habitats non caractéristiques des zones humides, <u>codés p</u>, pour lesquels l'étude des espèces végétales contenues dans les relevés phytosociologiques est nécessaire pour conclure à la présence d'une zone humide.
- Soit, si le cas précédent se présente, par des espèces végétales indicatrices de zones humides, identifiées selon la liste d'espèces figurant à l'Arrêté.

Pour les habitats naturels codés « p », il est nécessaire d'utiliser le critère « Espèces végétales » qui consiste à analyser les relevés phytosociologiques. Le protocole, tel que le préconise l'Arrêté du 24 juin 2008, est le suivant : pour chaque strate (herbacée, arbustive, arborée) :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces,
- les classer par ordre décroissant,
- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate,
- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment,
- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée,
- répéter l'opération pour chaque strate,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'étude de sol n'a pas fait partie de nos critères d'étude.

- examiner le caractère hygrophile des espèces de la liste générale obtenue ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la liste des espèces indicatrices de zones humides » le relevé est indicateur d'une zone humide

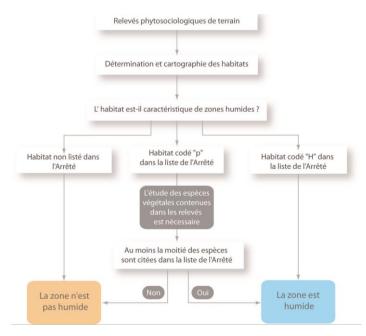


Schéma récapitulatif de la détermination d'une zone humide selon le critère « Végétation »

# \* Recherche des stations d'espèces végétales

L'intégralité de la zone à l'étude ont été parcourue pour géo-référencer, au moyen d'un GPS, puis cartographier, les stations d'espèces jugées patrimoniales (protégées et non protégées) du fait d'une aire de répartition réduite ou en voie de réduction à l'échelle européenne, nationale, régionale.

# \* Recherche des stations d'espèces animales

#### Protocole Avifaune

La méthode qualitative des points d'écoute a été employée (STOC<sup>2</sup>).

L'expertise s'est orientée sur les oiseaux nicheurs diurnes au travers la mise en place d'une grille de points d'écoute de 5 minutes, selon le **programme** de Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple (STOC-EPS). Plusieurs points d'écoutes ont effectués sur un même type de milieu, pour favoriser la robustesse de l'échantillonnage.

En plus de fournir des indications sur la richesse spécifique du site, en particulier vis-à-vis des espèces difficilement observables (espèces farouches, fourrés denses, etc.), l'écoute des chants permet également de préciser le statut reproducteur des individus. Ces écoutes ont permis de vérifier la présence/absence de sites de nidification sur la zone d'étude.

Des observations aux jumelles ou à la longue-vue (en fonction de la configuration du site), ont également été réalisées, de manière aléatoire.

#### Protocole Entomofaune

L'expertise s'est orientée sur la recherche de biotopes favorables sur 3 groupes entomologiques : les papillons de jour, les coléoptères saproxylophages et les odonates au droit de la période d'inventaire. Toutefois, pour les insectes saproxylophages, l'approche s'est orientée vers la recherche des indices de présence (sciures au bas des troncs, restes de carapaces, etc.) et les corridors de déplacement (trames vertes feuillues). Les espèces recherchées ont été le lucane cerf-volant, le grand capricorne et la rosalie des Alpes.

# **Protocole Amphibiens**

L'approche pour se cortège s'est orientée vers la recherche de milieux propices à l'accueil des amphibiens, et à la prospection des zones favorables à leur reproduction (pièces d'eau permanente et/ou temporaire). Ces plans d'eau ont été prospectés au filet à mare.

### Protocole Reptiles

Il s'agit d'un inventaire qualitatif (absence/présence) basé sur la préférence thermophile des serpents qui utilisent l'environnement de contact pour réguler leur température corporelle. Les individus ont été recherchés à vue, et leurs habitats préférentiels ont fait l'objet de prospections (recherche sous les tas de bois, pierres, anfractuosités, lisières de boisements, chemins, etc.)

### Protocole Mammifères et micromammifères

L'inventaire a été basé sur la recherche d'indices de présences (empreintes, fèces...) ainsi que des observations directes complètent l'approche bibliographique pour l'inventaire mammologique.

### **Protocole Chauves-souris**

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Suivi Temporel des Oiseaux Communs

# Annexe n°3: Relevés phytosociologiques

Biotope		aulai écag	ie euse	Chênaie acidiphile		-
Date	17/	09/2	2020	17/	09/2	020
Code CB		44.92	2		41.5	
Zone humide (Oui / Non)		Oui			Non	
Strates	A	a	h	Α	a	h
Recouvrement strates (%)	80	5	20	90	0	50
Salix caprea L., 1753	80	5		+		
Salix atrocinerea Brot., 1804 *		+				
Fraxinus excelsior L., 1753		+				
Juncus effusus L., 1753 *			5			
Carex hirta L., 1753			5			
Carex sp.			+			
Hedera helix L., 1753			+			40
Rubus sp.			+			5
Galium uliginosum L., 1753 *			5			
Mentha aquatica L., 1753 *			+			
Ranunculus flammula L., 1753 *			5			
Rumex sp.			+			
Quercus robur L., 1753				90	+	5
Carpinus betulus L., 1753				+		
Laurus nobilis L., 1753						+
Corylus avellana L., 1753						+
Crataegus monogyna Jacq., 1775						+
llex aquifolium L., 1753						+

### **Anne DE JULI - SEFISO ATLANTIQUE**

**De:** CERAG - Gautier LAFON < q.lafon@ceraq.fr>

**Envoyé:** mardi 12 janvier 2021 17:27

À: Vincent HAAS- SEFISO ATLANTIQUE; SEFISO ATLANTIQUE

Cc: 'CERAG - Perrine LARTIGUE'; 'FANNY CLERC'; 'Antoine Vaz'; 'Olivier Bonneau

**BONNEAU'** 

**Objet:** BAZAS - Chemin des paloumayres

Pièces jointes: N114-20 BAZAS Etude ZH - v12.01.21.pdf

Bonjour,

Toute l'équipe du CERAG se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Vous trouverez ci-joint notre Etude de délimitation des zones humides intégrant les données de l'écologue (critère végétation) et celles du CERAG (critère sol).

Le site présente une zone humide de 9 494 m<sup>2</sup>.

Pour rappel, lorsqu'un projet engendre la destruction de zone humide, il est nécessaire de réaliser une compensation en fonction de la surface détruite (à intégrer dans le dossier loi sur l'eau).

Afin d'échanger sur les conclusions de ce rapport, nous vous proposons de faire un point par téléphone ou visioconférence le jeudi 14 janvier au matin, avec la participation du Cabinet Rivière. Nous sommes disponibles à partir de 9h15.

Dans l'attente de votre retour. Cordialement,

#### **Gautier LAFON - CERAG**

11 allée Jacques Latrille - 33650 MARTILLAC





# **COMMUNE De BAZAS**

# - Gironde-



# Projet d'aménagement



Etude relative à la délimitation de zone humide

Critère sol (prospections Décembre 2020)

N114-20/ DECEMBRE 2020

Siège Social et Bureaux : 11 Allée Jacques Latrille 33650 MARTILLAC

Tél: 05 56 64 83 00 – contact@cerag.fr

# **Sommaire**

l.	LOCALISATION DU SITE	4
1.	Référencement cadastral	5
2.	Occupation du sol et de l'espace	. 6
	a - Corine land cover	
	b - Référencement au PLUi	7
II.	CADRE GENERAL GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE	8
1.	Cadre géologique	. 8
2.	Cadre hydrogéologique	9
3.	Cadre hydrographique	9
4.	Risque inondation de nappe	10
5.	Zone de répartition des eaux (ZRE)	10
6.	Captage EDCH	10
III.	Zonages environnementaux	11
1.	Patrimoine naturel et paysager	11
	a - Natura 2000	.11
	b - Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique	
2	c - Sites inscrits	
2.		
	a - Zones humides élémentairesb - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Sch	
d'Aménage	ment et de Gestion des Eaux	
IV.	EXAMEN SPECIFIQUE DU SITE	16
1.	Campagne de reconnaissance	16
2.	Observations relatives à la nappe superficielle	19
3.	Campagne de relevé de végétation	20
V.	OBSERVATIONS RELATIVES AUX CRITERES CARACTERISTIQUES	DE
ZONE HU	IMIDE	
1.	Caractéristiques des sols de zone humide	21
2.	·	
3.		
	SYNTHESE	

# Liste des figures

Figure 1 : Plan de situation - Extrait carte IGN	4
Figure 2 : Extrait du plan cadastral	5
Figure 3 : Vue aérienne	ε
Figure 4 : Occupation du sol	7
Figure 5 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000	8
Figure 6 : Contexte hydrographique du secteur d'étude	9
Figure 7 : Cartographie du risque de remontée de nappe	10
Figure 8 : Cartographie zone Natura 2000 Directive Habitat	11
Figure 9 : Cartographie ZNIEFF de type 1	12
Figure 10 : Cartographie ZNIEFF de type 2	13
Figure 11 : Cartographie des sites inscrits	14
Figure 12 : Plan de localisation des investigations	16
Figure 13 : Coupes lithologiques des sondages à la tarière manuelle T1 à T14	19
Figure 14 : Habitats naturels identifiés en septembre 2020	20
Figure 15 : Tableau des classes d'hydromorphie des sols (source : GEPPA modifié, 1981)	21
Figure 16 - Cartographie zone humide critère sol	22
Figure 17 : Zone humide identifiée par le critère végétation en septembre 2020	23
Figure 18 : Carte zones humides identifiées sur site	24

Le bureau d'études CERAG a procédé à la délimitation de zones humides vis-à-vis du critère sol sur un terrain appartenant au territoire de la commune de BAZAS (33), terrain sur lequel est envisagé l'aménagement d'un ensemble d'habitation d'une superficie de 1, 5820 ha.

### Cette étude a été menée à la demande et pour le compte de :

### **SEFISO ATLANTIQUE**

71 Avenue du truc 33 700 Mérignac

Des investigations spécifiques concernant l'identification de sols caractéristiques de zone humide ont été réalisées au sein de l'emprise du site d'étude par le biais de sondages pédologiques à la tarière manuelle, conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Les observations et investigations in situ ont été effectuées en septembre 2020 (végétation par le bureau d'étude SIMETHIS) et en décembre 2020 (sol par le bureau d'étude CERAG).

### Auteurs de l'étude :

Auteur	Spécialité	Intervention
Amandine DUROUEIX	Ecologue- Chargée de projet environnement	Prospections terrain Rédaction du rapport
Marie-Lou DE ALMEIDA	Ingénieure Environnement- Cheffe de projet	Relecture
Gautier LAFON	Géologue - Gérant	Validation

Le terrain concerné par la présente étude se situe en partie Sud de la commune de Bazas, Chemin des Paloumayres.

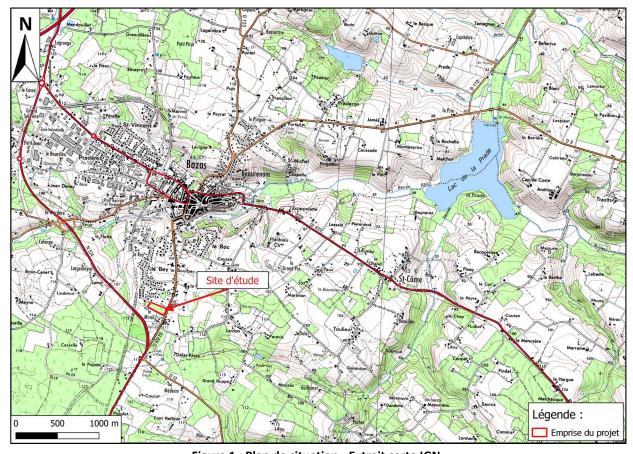


Figure 1 : Plan de situation - Extrait carte IGN (Source : SCAN 25 © IGN, 2015 ; Réalisation : CERAG)

# 1. Référencement cadastral

Les parcelles concernées par le projet sont cadastrées section G n°1218, 1216 et 1213 du plan cadastral communal. La superficie cadastrale du site est d'environ 1, 5820 ha.

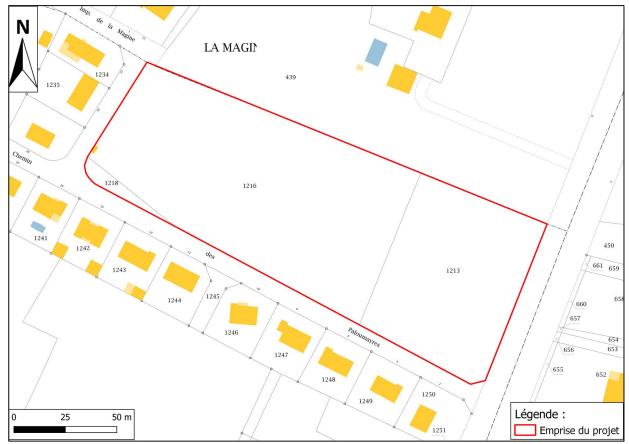


Figure 2: Extrait du plan cadastral

(Source : cadastre.gouv.fr ; Réalisation : CERAG)

# 2. Occupation du sol et de l'espace

Le site du projet est actuellement principalement occupé par une forêt de chênes et des zones en friche. Le terrain jouxte :

- Au Nord, à l'Ouest et à l'Est, des prairies ainsi que des habitations individuelles.
- Au Sud, la nationale 524, des habitations individuelles et des serres.



Figure 3 : Vue aérienne (Source : BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG)

### a - Corine land cover

Selon la classification Corine Land Cover de 2012, l'emprise du projet est implantée en majeure partie au sein de prairies et autres surfaces toujours en herbes à usage agricole. Toutefois, les coins Sud-Est et Nord-Ouest sont implantées dans une zone de tissu urbain discontinu.

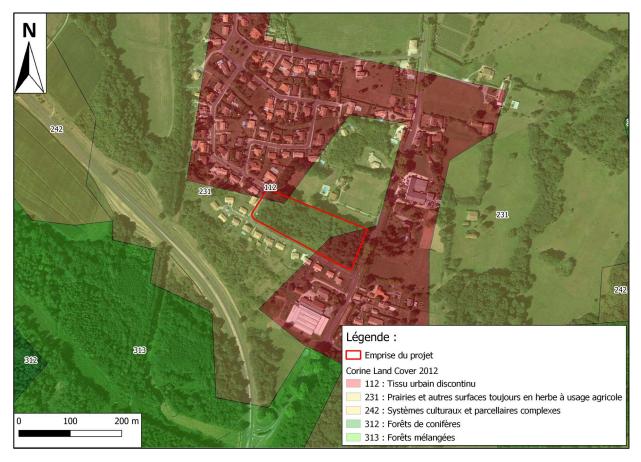


Figure 4 : Occupation du sol (Réalisation : CERAG)

### **b** - Référencement au PLUi

La commune de Bazas est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunale regroupant 31 communes en cours d'approbation.

# 1. <u>Cadre géologique</u>

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de BAZAS n°876, cette partie du territoire de la commune de Bazas est recouverte par les formations suivantes :

- La formation **Fu**, correspondant à la formation des Graviers de l'Entre-deux-mer, composée d'argiles sableuses marmonisées et de graviers rouges (majorité du site).
- A l'extrémité Ouest, par la formation **IVa**, correspondant aux formations d'Onesse, constituées d'argiles sableuses micacées bleues.

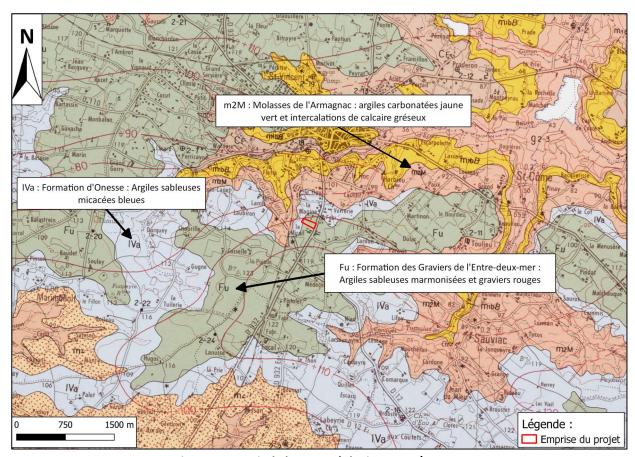


Figure 5 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000

(Source: BRGM Infoterre)

# 2. Cadre hydrogéologique

Dans la région considérée, les formations susceptibles de supporter une nappe d'eau souterraine sont, de la surface en profondeur :

### → Sables et graviers du Plio-Quaternaire (alluvions) :

Leurs caractéristiques hydrodynamiques étant liées à la présence ou l'absence d'argile en leur sein et la géométrie du réservoir qu'ils constituent, cet aquifère est vulnérable vis-à-vis des pollutions en provenance de la surface et fournit une eau en général riche en fer.

### → Calcaires et grès du Miocène :

Ils peuvent constituer épisodiquement un assez bon réservoir mais assez peu sollicité dans cette zone par forages ; aquifère également vulnérable en raison d'affleurement de cette assise sédimentaire drainant ladite nappe.

### → Niveaux gréso-calcaires de l'assise stampienne (Oligocène Moyen) :

Aquifère qui grâce à la présence à son toit de matériaux molassiques souvent argileux est bien protégé de toute altération chimique ou bactériologique.

# 3. <u>Cadre hydrographique</u>

Le projet se situe dans le bassin versant hydrographique « La petite Beuve de sa source au confluent du (toponyme inconnu) ».

Les cours d'eau référencés O9411060 et O9411040 s'écoulent respectivement à 270 m à l'Ouest et 308 m à l'Est de l'emprise du projet, en direction du bras du ruisseau le Beuve au Nord (O9415031).

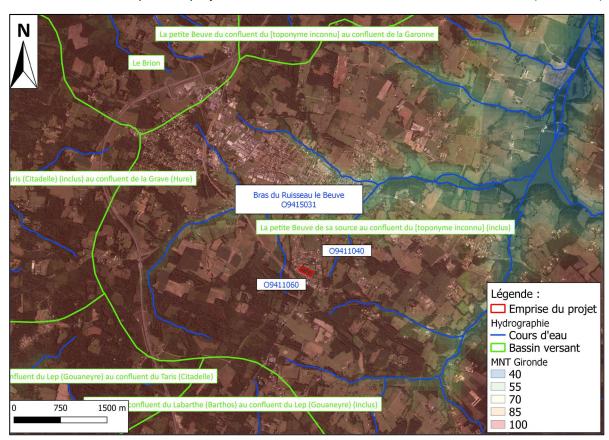


Figure 6 : Contexte hydrographique du secteur d'étude

(Source: BD Carthage SIEAG - MNT Gironde; Réalisation: CERAG)

### 4. Risque inondation de nappe

Le site du projet est référencé en zone de sensibilité faible à moyenne, au regard des crues, inondations, ruissellements, débordements et remontées de nappe.



Figure 7 : Cartographie du risque de remontée de nappe (Source : www.inondationsnappes.fr)

# 5. Zone de répartition des eaux (ZRE)

Selon l'arrêté n°E2005/14, la commune de BAZAS est située en zone de répartition des eaux au titre du Bassin versant superficiel de « La Garonne » (eaux superficielles et eau souterraines à partir du sol). Dans les communes incluses dans la zone de répartition des eaux, tous prélèvements d'eau, à l'exception de ceux inférieurs à 1 000 m³/an réputés domestiques, relèvent de la rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 susvisé. Ces prélèvements sont soumis à autorisation (A) lors d'une capacité maximale des installations de prélèvement supérieure à 8 m³/h. Pour tous les autres cas, les prélèvements sont soumis à déclaration (D).

# 6. Captage EDCH

Selon les informations communiquées par l'ARS Aquitaine-DT33, il existe trois captages pour l'alimentation en eau potable interceptant la commune de Bazas. Le site d'étude ne se situe pas à l'intérieur d'un zonage d'un périmètre de protection de captage pour l'eau destinée à la consommation humaine.

# 1. Patrimoine naturel et paysager

La zone d'étude est située à proximité d'espaces protégés ou inventoriés au titre d'enjeux environnementaux ou paysagers (réseau Natura 2000, ZNIEFF, site inscrit ou classé, réserve naturelle...).

### a - Natura 2000

Type de zonage	Dénomination	Intérêt pour le projet
Natura 2000	« Réseau hydrographique du Beuve »	NON- distance de 1,2 km avec
Directive Habitat	FR7200802	l'emprise du projet



Figure 8 : Cartographie zone Natura 2000 Directive Habitat (Source : INPN/ Google Satellite ; Réalisation : CERAG)

### b - Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

# - ZNIEFF type 1

Type de zonage	Dénomination	Intérêt pour le projet
ZNIEFF de type 1	« Réseau hydrographique amont du Beuve, coteau de Gans et étang de la Prade » 720002375	NON- distance de 700 m avec l'emprise du projet
ZNIEFF de type 1	« Les Gorges du Ciron » 720001966	NON- distance de 3,1 km avec l'emprise du projet
ZNIEFF de type 1	« Réseau hydrographique du Brion » 720030046	NON- distance de 700 m avec l'emprise du projet

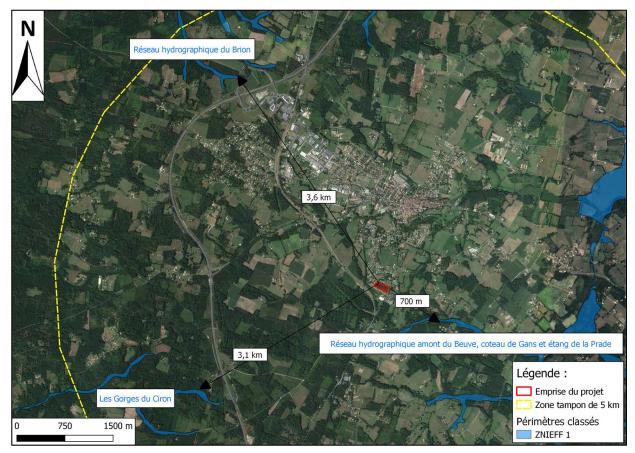


Figure 9 : Cartographie ZNIEFF de type 1

(Source: INPN/ Google Satellite; Réalisation: CERAG)

# - ZNIEFF type 2

Type de zonage	Dénomination	Intérêt pour le projet
ZNIEFF de type 2	« Réseau hydrographique du Ciron »	NON- distance de 1,8 km avec l'emprise du
	7220001968	projet
ZNIEFF de type 2	« Coteaux calcaires et réseau	NON- distance de 665 m avec l'emprise du
	hydrographique du Beuve » 720030049	projet



Figure 10 : Cartographie ZNIEFF de type 2 (Source : INPN/ Google Satellite ; Réalisation : CERAG)

#### c - Sites inscrits

Type de zonage	Dénomination	Intérêt pour le projet
Site inscrit	« Vieux Bourg (Bazas) » SIN0000405	NON- distance de 1 km avec l'emprise du projet



Figure 11 : Cartographie des sites inscrits (Source : INPN/ Google Satellite ; Réalisation : CERAG)

# 2. Zones humides

### a - Zones humides élémentaires

La zone d'étude se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour Garonne.

### b - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La commune de Bazas appartient à un périmètre de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux deux périmètres de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

→ Le SDAGE « Adour-Garonne » dont l'objectif est d'atteindre 69 % des eaux superficielles en bon état en 2021.

Ainsi, pour préserver ou améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et atteindre les objectifs fixés par le Comité de bassin, le SDAGE Adour-Garonne identifie 4 priorités d'actions, les « orientations ».

Quatre orientations ont été identifiées prioritaires pour atteindre les objectifs du SDAGE :

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables,
- Orientation B : Réduire les pollutions,
- Orientation C : Améliorer la gestion quantitative,
- Orientation D : Préserver et restaurer les milieux aquatiques.
  - → SAGE « Vallée de la Garonne »

Le SAGE « Vallée de la Garonne » a été approuvé le 21 juillet 2020

- Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages,
- Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation et veiller à une cohérence amont/aval,
- Améliorer la connaissance, réduire les pressions de leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages,
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver, les habitats, la biodiversité et les usages,
  - Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec et le respecter,

Le projet allie des mesures particulières en cohérence avec les enjeux du SAGE « Vallée de la Garonne ».

→ SAGE « Nappes profondes de Gironde »

Le SAGE « Nappes profondes de la Gironde » concerne les ressources en eaux souterraines profondes du Miocène, de l'Oligocène, de l'Eocène et du Crétacé supérieur. Les objectifs de ce schéma sont la préservation et la valorisation des ressources concernées.

LE SAGE « Nappes Profondes » a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 novembre 2003. Toutefois, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 impose la révision des SAGE approuvés avant le 30 décembre 2006 et ce avant une échéance ; celle du SAGE « Nappes profondes » ayant étant fixée au 31 décembre 2012. La révision du SAGE s'est déroulée sur plusieurs années et a comporté plusieurs étapes. Finalement, la CLE a adopté le SAGE « Nappes profondes » révisé le 18 mars 2013. L'arrêté modificatif d'approbation du SAGE a été signé le 18 juin 2013.

Le SAGE « Nappes profondes » révisé est donc désormais mis en œuvre sur le territoire concerné. La commune de BAZAS est intégrée à la zone de gestion dénommée « Centre ».

Le site du projet ne fait pas partie des zones humides prioritaires répertoriées au niveau de ces SAGE et SDAGE.

# 1. <u>Campagne de reconnaissance</u>

Les campagnes de sondages ont consisté en l'exécution de 14 sondages à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur maximale de 1,20m/TN\*. Ces sondages de sol ont été implantés dans le but de déterminer la présence de sols caractéristiques de zone humide.

Pour l'aspect « zones humides », une première approche visuelle du site permet de différencier différentes zones selon : la répartition de la végétation, la microtopographie, la présence de zones avec des flaques d'eau stagnante. Divers sondages à la tarière manuelle sont donc institués dans les zones repérées, l'examen des sols devant prioritairement porter sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide. Le nombre, la répartition et la localisation des points de sondage dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec un point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

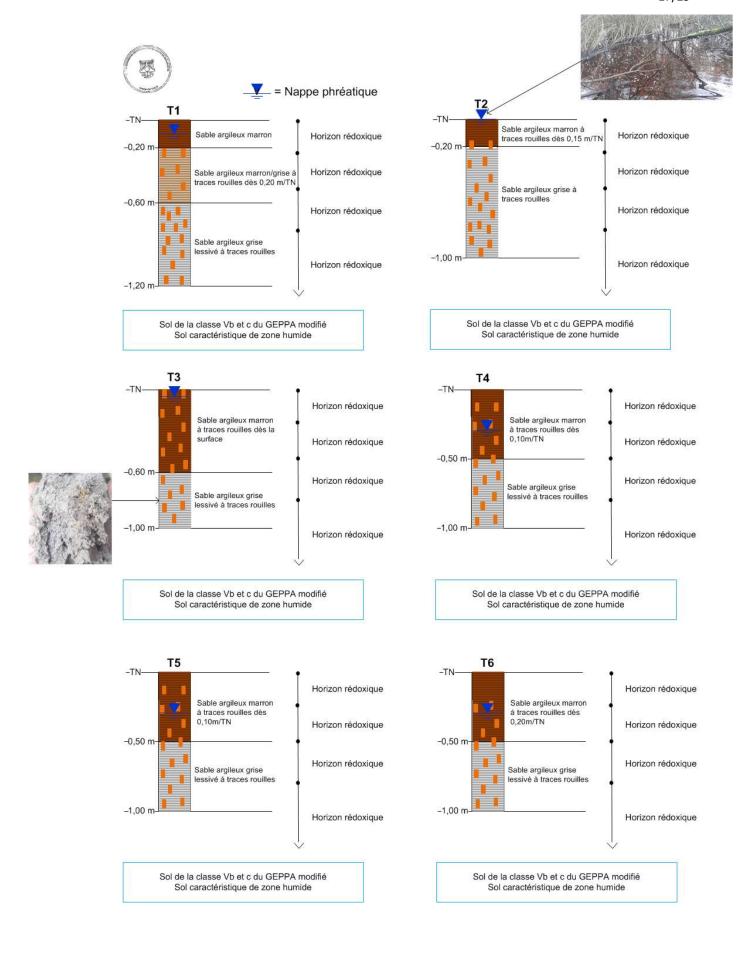
Ainsi, sur ce site d'étude, les zones investies ont été repérées en fonction de l'occupation des sols. La topographie étant relativement plane, aucune zone n'a pu être préalablement identifiée. Ainsi, les sondages ont été implantés de façon à ce que la globalité de la zone soit prospectée comme présenté dans la figure qui suit.

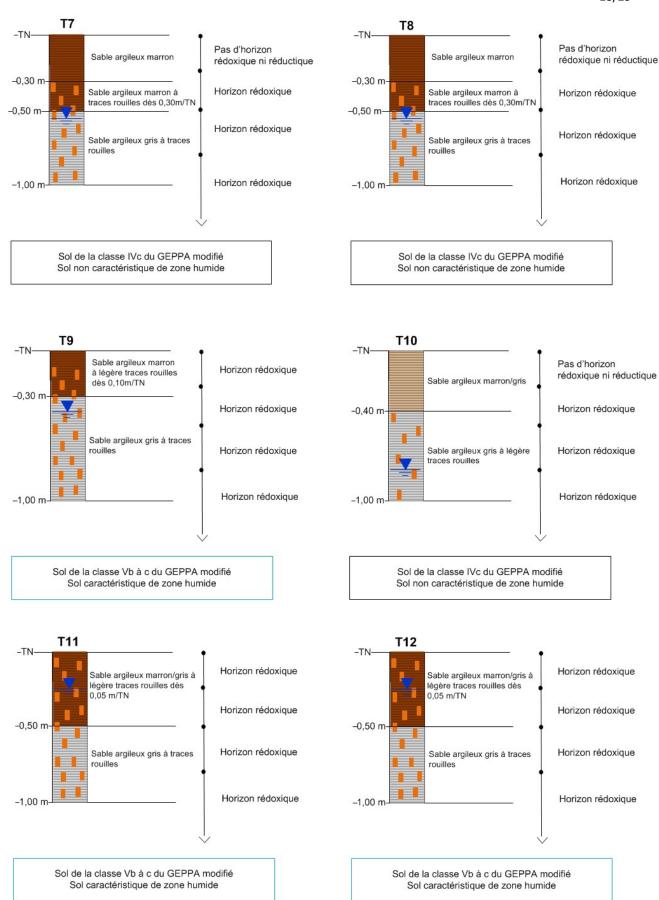


\*TN: terrain Naturel le 16 décembre 2020, jour des investigations.

Figure 12 : Plan de localisation des investigations (Source : BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG)

Il convient de préciser que les sondages réalisés n'ont fait l'objet d'aucun équipement. Les coupes pédologiques relevées au cours de la réalisation des sondages sont exposées ci-après :





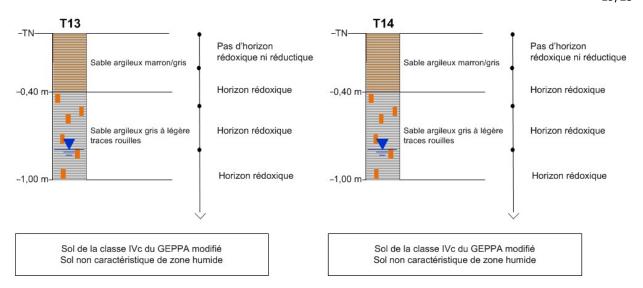


Figure 13 : Coupes lithologiques des sondages à la tarière manuelle T1 à T14

(Réalisation : CERAG)

D'un point de vue pédologique, les sondages T1 à T14 mettent en évidence des matériaux sabloargileux hydromorphes.

# 2. Observations relatives à la nappe superficielle

Des niveaux d'eau ont été mesurés sur la totalité des sondages attestant de la présence d'une nappe superficielle oscillant entre la surface et 0,80 m/TN.

### 3. Campagne de relevé de végétation

Une expertise floristique a été réalisée en septembre 2020 par le bureau d'étude SIMETHIS. Sur l'emprise du projet, on peut relever les habitats suivants :



Figure 14 : Habitats naturels identifiés en septembre 2020 (Source : SIMETHIS)

# V. OBSERVATIONS RELATIVES AUX CRITERES CARACTERISTIQUES DE ZONE HUMIDE

### 1. <u>Caractéristiques des sols de zone humide</u>

Les sols caractéristiques des zones humides sont identifiés à partir de sondages réalisés à la tarière manuelle dont la profondeur d'investigation est de 1,20 m/TN si possible.

La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 modifié - cf. figure ci-dessous).

Les sols des zones humides correspondent :

- 1 A tous les histosols qui connaissent un engorgement permanent en eau provoquant l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées (classe d'hydromorphie H du GEPPA). L'horizon histique est composé de matériaux organiques plus ou moins décomposés, débutant à moins de 0,50 m par rapport à la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 0,50 m.
- 2 A tous les réductisols qui connaissent également un engorgement en eau permanent à faible profondeur qui se traduit par des traits réductiques gris-bleuâtres ou gris-verdâtre (présence de fer réduit) ou grisâtre (en l'absence de fer) débutant à moins de 0,50 m par rapport à la surface du sol. Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA.
  - 3 Aux autres sols caractérisés par :
  - Des traits rédoxiques (taches rouilles ou brunes -fer oxydé- associées ou non à des taches décolorées et des nodules et concrétions noires -concrétions ferro-manganiques) débutant à moins de 0,25 m de profondeur/sol et se prolongeant et s'intensifiant en profondeur : sols des classes V a, b, c et d du GEPPA.
  - Ou des traits rédoxiques débutant à moins de 0,50 m de profondeur/sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 0,80 m et 1,20 m de profondeur/sol. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.

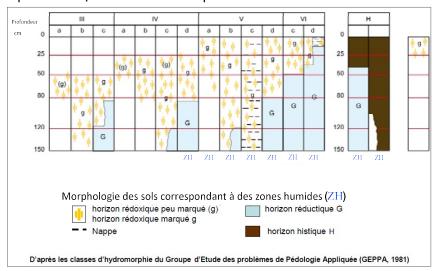


Figure 15 : Tableau des classes d'hydromorphie des sols (source : GEPPA modifié, 1981)

Dans le cas particulier de certains sols, il convient d'analyser les **conditions hydrogéomorphologiques**, en particulier les variations saisonnières de la nappe et la durée d'engorgement en eau afin d'apprécier la saturation plus ou moins prolongée par l'eau dans les 50 premiers centimètres du sol.

# 2. Application au projet

L'examen des coupes de sol relevées (Figure 13) permet de mettre en évidence un sol caractéristique de zone humide au niveau des sondages T1 à T6 et T9, T11 et T12 avec :

- Présence d'hydromorphie (traces rouilles entre 0 et 0,25m/TN se poursuivant en profondeur et sable argileux devenant gris).

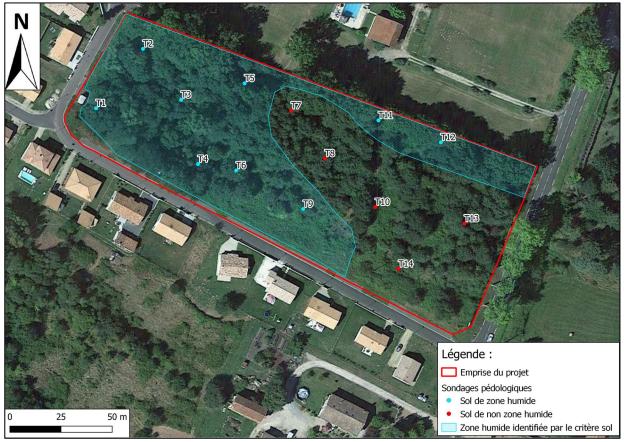


Figure 16 - Cartographie zone humide critère sol (Source : BD ORTHO 2015, Réalisation : CERAG)

Selon le critère sol, il est identifié in situ une zone humide d'environ 9 494 m².

# 3. <u>Caractéristiques de la végétation de zones humides et application au projet</u>

D'après SIMETHIS, au niveau de la végétation, un habitat cartographié comme humide, est présent à l'Ouest du site, représenté par la « Saulaie marécageuse », d'une **superficie d'environ 560 m²** en septembre 2020.

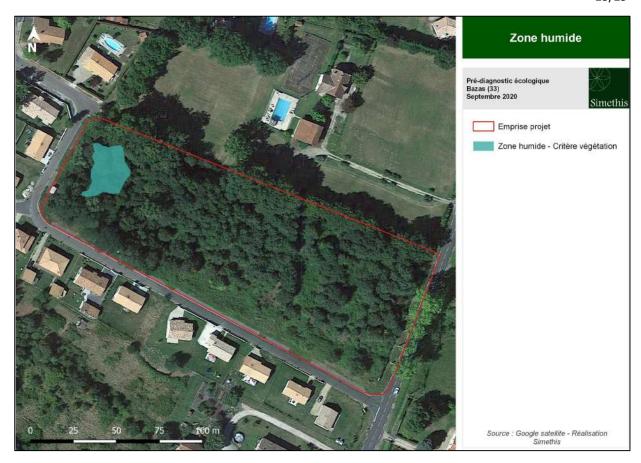


Figure 17 : Zone humide identifiée par le critère végétation en septembre 2020 (Sources : SIMETHIS)

Les prospections menées in situ en septembre et décembre 2020 respectivement par le bureau d'études en écologie SIMETHIS pour le critère végétation et CERAG pour le critère sol font état, sur le site du projet de la présence d'une zone humide avérée d'une surface totale de 9 494 m².



Figure 18 : Carte zones humides identifiées sur site (Réalisation : CERAG)